

CONTRAT DE GÉNÉRATION DÉSENCHANTÉE !

Lors de la réunion de la commission de paritaire de branche du 21 mai, il a été abordé l'actualisation de l'accord senior du 19 avril 2010, notamment pour y ajouter les dispositions relatives au contrat de génération mis en place par le Gouvernement.

Dans une branche où seulement 17% des salarié-e-s ont 45 ans ou plus, et presque autant de moins de 25 ans. Cet accord n'aura pas de réel impact social au vu des objectifs fixés par la loi d'amélioration du recrutement en CDI de jeunes, de maintien dans l'emploi des seniors ou de la transmission des savoirs et des compétences.

C'est d'ailleurs sur ce dernier objectif que nous sommes en désaccord avec la patronat de la branche. Les employeurs effectuent le remplacement des seniors, souvent en poste à des fonctions supports, par le recrutement de jeunes à des fonctions de production. Il est évident qu'avec une telle attitude, la transmission des savoirs et des compétences sera illusoire.

Dans ces conditions les négociations qui s'ouvrent, risquent fort de se conclure par un texte à minima comme pour le précédent accord sur le sujet, n'apportant pas de contraintes mais ouvrant droit, pour les entreprises, à de nouvelles exonérations de cotisations sociales, ou d'aides de l'État, sur les rémunérations les plus basses, en échange d'embauche de jeunes et du maintien en activité de salarié-e-s de plus de 57 ans. Cette politique aura pour

CONTRAT DE GÉNÉRATION:
EMBAUCHER DES JEUNES
ET MAINTENIR LES SENIORS
EN ENTREPRISE



effet de maintenir les salaires au plus bas... ne serait-ce que pour bénéficier de ces exonérations.

Vu la grille salariale de la branche, l'effet d'aubaine risque d'être maximal pour réduire encore plus les coûts de production soit disant trop élevés.

Il n'y a donc rien à attendre de

cette négociation qui n'a d'autre but que de permettre au patronat et aux actionnaires d'enregistrer des profits supplémentaires sur le dos des salarié-e-s, et ce quelque soit leur âge.

Face à l'urgence et à la dégradation de la situation de l'emploi, tant pour les jeunes que chez les plus âgés, la **CGT** ne peut cautionner le fait que des aides publiques continuent d'être distribuées sans réelles contreparties pour l'emploi et en tirant les salaires à la baisse. Il est temps que les entreprises de la branche s'engagent pour créer des emplois de qualité, bénéficiant prioritairement aux jeunes et assurant le maintien dans l'emploi de tous les seniors qui le souhaitent jusqu'à leur retraite.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.